

SIVU DES FONTAINES
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
Du 3 septembre 2020

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Mmes Pauline BOISIER, Céline DEGENEVE, M. Rénaud VAN CORTENBOSCH délégués titulaires,

Mme Emilie LAGE, M. Yannick FOREL délégués suppléants

Absents : Mme Sylvie ANDRES, MM Cyril CATHELINEAU, Olivier NICODEX, délégués suppléants

Secrétaire de séance : Mme Pauline BOISIER

Début de la séance à 17h00

1. Remplacement d'une conduite d'eau potable en coordination avec des travaux d'assainissement collectif – Demande de subvention

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement collectif réalisés sur la commune de Châtillon sur Cluses et portés par le Syndicat des Montagnes du Giffre, il a été constaté qu'une conduite d'eau potable en fonte grise de section 60mm sise Route des Bossonnets présentait des risques de rupture en raison de son ancienneté et des mouvements de terrains que les travaux envisagés sont susceptibles d'engendrer.

Par conséquent, il serait judicieux, pour des raisons de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable d'une part et de maîtrise et d'économie des dépenses d'autre part, de procéder, **en coordination et mutualisation avec les travaux d'assainissement collectif**, au remplacement de ladite conduite d'eau potable.

Le coût de cette opération est estimé à 58 171€ HT de travaux et 2 500€ HT de maîtrise d'œuvre et contrôles qualité soit un total de **60 671,00€ HT**.

Où l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet de remplacement de la conduite d'eau potable fonte grise ø 60mm sous la route des Bossonnets par une conduite fonte ductile ø 100mm sur 250 mètres linéaires, de reprise de onze branchements particuliers et de création d'une chambre de vanne route des Bossonnets dont le montant total est estimé à 60 671,00€ H.T.

- AUTORISE M. le Président à signer le devis correspondant,

- SOLICITE auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Haute-Savoie, une subvention au taux le plus élevé possible.

- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 17h30

Monsieur le Président

Eric ANTHOINE

